

Recherches sociographiques



Denis SZABO et Marc LEBLANC (dir.), *La criminologie empirique au Québec. Phénomènes criminels et justice pénale*

Germain Trottier

Volume 27, numéro 3, 1986

Les cégeps vingt ans après

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/056250ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/056250ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Département de sociologie, Faculté des sciences sociales, Université Laval

ISSN

0034-1282 (imprimé)

1705-6225 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Trottier, G. (1986). Compte rendu de [Denis SZABO et Marc LEBLANC (dir.), *La criminologie empirique au Québec. Phénomènes criminels et justice pénale*]. *Recherches sociographiques*, 27(3), 550–551. <https://doi.org/10.7202/056250ar>

ajoutent une note « professionnelle » au tableau de notre criminalité en Nouvelle-France, laquelle autrement paraît limitée aux gens de condition modeste, traduits en justice « pour violence contre des gens de même condition sociale » (p. 120).

En somme, conclut André Lachance, « le crime n'est pas un problème important dans la société canadienne du Régime français » (p. 125). Bien que le contrôle répressif soit léger (ou parce que ce contrôle est léger?), le contrôle social prend la relève, joue son rôle de régulateur des conflits. De sorte que, finalement, ce qui se dégage de ce livre, fort intéressant, c'est le spectacle rassurant, presque sympathique, d'une « criminalité du fait divers », d'une « criminalité de la vie quotidienne ».

Jacques BOUCHER

*Faculté de droit/Faculté des études supérieures,
Université de Montréal.*

Denis SZABO et Marc LEBLANC (dir.), *La criminologie empirique au Québec. Phénomènes criminels et justice pénale*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 1985, 451p.

Il s'agit d'un véritable traité élaboré par un groupe de dix-neuf collaborateurs, tous membres actuels ou anciens de l'École de criminologie de l'Université de Montréal. Le volumineux ouvrage, sous la direction des professeurs Szabo et Leblanc, est composé de treize chapitres répartis en trois parties sensiblement égales : la première traite du phénomène criminel, la seconde de justice pénale et la troisième des mesures pénales. Ces trois parties forment ce que les auteurs appellent « les trois versants d'une pyramide que constitue actuellement le corpus de la recherche criminologique telle que connue et pratiquée au Québec ». De plus, des sources d'information documentaires signées terminent le volume.

L'histoire de la criminologie nous rappelle que les phénomènes criminels ont été, depuis plusieurs siècles, l'objet de préoccupations qui ont conduit théoriciens et chercheurs à mener de nombreuses études pour tenter de les comprendre et de les expliquer. La littérature criminologique, tant européenne qu'américaine, est là pour en témoigner. Toutefois, comme il est souligné fort à propos en introduction de l'ouvrage, « les recherches empiriques sur les phénomènes criminels ont une bien courte histoire au Canada français ». Ce traité sur la criminologie empirique au Québec constitue donc une première en notre milieu et c'est aux chercheurs issus de l'École de criminologie de l'Université de Montréal qu'il faut en attribuer le mérite. Cette institution universitaire, maintenant de renommée internationale, doit être félicitée d'avoir su, au cours de ses vingt-cinq premières années d'existence, étudier la délinquance et la criminalité à travers le prisme singulier de notre société québécoise.

Les cinq premiers chapitres fournissent au lecteur une vision globale, suffisamment précise et nuancée, de l'évolution du phénomène de la criminalité en milieu québécois. La perspective historique développée, les groupes d'âges étudiés, les comportements délinquants proprement dits et la victimologie en constituent les principaux thèmes. À noter que les études sur la déviance, concept plus psychosociologique que criminologique proprement dit, y occupent une mince part mais, en définitive, cette situation ne traduit qu'un courant général de la littérature criminologique existante, où les études sur la délinquance ont été privilégiées. Le choix des sujets de déviance illustrés est toutefois digne d'attention. La clochardisation comme la prostitution ont été des phénomènes très peu abordés par la recherche scientifique, au Québec comme à travers le monde occidental du moins. Comme l'ont souligné les auteurs des rapports Badgley sur *Les infractions sexuelles à l'égard des enfants* (1984) et Fraser sur *La pornographie et la prostitution au Canada* (1985), on sait très peu de choses sur les phénomènes de déviance sexuelle et encore moins sur la façon d'intervenir auprès de ce type de déviants. Ces problématiques sociales nouvellement

rapportées, qui émergent dans le champ de la connaissance scientifique, laissent perplexes et ignorants les intervenants des services sociaux, d'autant plus qu'elles ne constitueraient que la pointe d'un iceberg. Là-dessus, cette partie du traité n'éclaire pas davantage ou du moins, pas assez.

Il nous a plu de constater que l'ouvrage conserve une large part à la justice pénale, intimement liée aux phénomènes criminels. « Le vrai définisseur de la criminalité est moins le législateur ou le code pénal qu'il promulgue, que le policier, le procureur de la Couronne et le magistrat qui interprètent et appliquent ces dispositions. » Sont mis en lumière, dans cette deuxième partie, les résultats de recherches qui portent sur les diverses réactions sociales, les représentations, les peurs du public face à la criminalité. Somme toute, la conscience sociale comme facteur déterminant relié au phénomène criminel. L'intérêt du lecteur sera ici constamment soutenu par les méthodes d'investigation et d'analyse utilisées. Les chercheurs en criminologie empirique ont réussi à faire une démonstration vivante de l'apport de la sociologie à la criminologie et de la complémentarité entre les deux disciplines. Il s'agit de contributions, non seulement au développement des connaissances théoriques, mais à leurs applications, ce qui manque souvent à des sociologues en soif de sociologie appliquée.

La troisième partie de l'ouvrage aborde la question des mesures pénales. On la présente comme un volet étroitement lié aux deux précédentes, ce qui est fort pertinent dans les circonstances. Cette partie est composée de « recherches relatives à l'ensemble des sanctions prises par la société et par ses organes spécialisés pour assurer le respect de l'ordre ». À toutes fins pratiques, il s'agit de résultats de recherches rapportées, tournant autour de la politique criminelle, de sa finalité, de son application, de ses effets, tant auprès d'adultes que de mineurs délinquants et autres types d'individus considérés comme marginaux dans notre société québécoise. En soi, les thèmes de ces recherches ont fait l'objet de nombreuses investigations en criminologie traditionnelle. Leur apparition dans ce traité devient plus pertinente et prend plus d'importance du fait que des courants plus modernes de la criminologie dite radicale et abolitionniste se posent en objecteurs de ces mesures couramment employées. Se trouvent requestionné, à juste droit, le bien-fondé de la peine capitale, les effets présumés des mesures de rééducation à l'égard des mineurs, l'intervention psycho-éducative et le traitement auprès des malades mentaux internés pour la commission d'actes criminels. La position de ces chercheurs et celle de leurs antagonistes ne peut donner lieu qu'à un débat enrichissant pour l'avenir de la criminologie.

Du point de vue des méthodes de recherche utilisées, ce traité présente un inventaire remarquable, ce que notent à juste titre les auteurs : « de l'observation participante à l'observation systématique, de l'entrevue ouverte au questionnaire structuré, du document personnel aux dossiers institutionnels, jusqu'aux statistiques organisationnelles ». À cet égard, les chercheurs ont eu le mérite d'avoir adopté seulement les méthodes dont ils avaient besoin et d'y ajouter les techniques appropriées à leur objet. Ils peuvent s'en féliciter à bon droit.

La plupart des études rapportées sont des recherches empiriques et descriptives, sauf pour le secteur de la délinquance juvénile, où nous notons une démarche d'intégration et un essai de formulation théorique plus spécifique. De ce point de vue, le traité a usé beaucoup de la description mais, selon l'aveu même des auteurs, « au cours des vingt-cinq prochaines années, il faudra que les chercheurs québécois dépassent la description et accèdent à l'explication. [...] ce qui laisse à désirer, ce sont les théories à portée moyenne ».

Somme toute, ce traité rend compte d'un état de santé relativement vigoureux de la criminologie empirique au Québec. La quantité comme la qualité s'appuient sur des « bases reconnues comme intellectuellement stimulantes et institutionnellement solides ».

Germain TROTIER